

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2014, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 11/03/2015

Le commissaire aux comptes:

HLB GS Audit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		1 877 114	943 843
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	1 564 437	829 531
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	312 677	114 312
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		41 641	16 677
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	3-2	41 641	16 677
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		1 918 755	960 520
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	9 548	5 497
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	646	1 728
TOTAL PASSIF		10 194	7 225
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-3	1 857 251	934 056
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-4	51 310	19 239
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	50
b-Sommes distribuables de l'exercice		51 310	19 190
ACTIF NET		1 908 561	953 295
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 918 755	960 520

ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-7	101 111	42 051
a-Dividendes		89 054	33 573
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 057	8 478
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-8	875	376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		101 986	42 427
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-34 920	-21 512
REVENU NET DES PLACEMENTS		67 066	20 915
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-2 052	-1 315
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 014	19 600
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-13 704	-410
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 310	19 190
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 704	410
_Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres		195 568	-70 019
_Plus (oumoins) values réalisées sur cession des titres		-19 268	15 982
_Frais de négociation de titres		-6 259	-2 937
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		235 055	-37 374

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2014</i>	<i>Du 01/01/2013</i>
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	235 055	-37 374
a-Résultat d'exploitation	65 014	19 600
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	195 568	-70 019
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-19 268	15 982
d-Frais de négociation de titres	-6 259	-2 937
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-42 226	-23 983
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	762 437	-954 719
a-Souscriptions	1 442 537	1 142 069
_Capital	1 181 900	940 690
_Régularisation des sommes non distribuables	234 406	176 519
_Régularisation des sommes distribuables	26 231	24 860
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-680 100	-2 096 788
_Capital	-548 770	-1 730 010
_Régularisation des sommes non distribuables	-114 382	-322 065
_Régularisation des sommes distribuables	-16 948	-44 713
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	955 266	-1 016 076
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	953 295	1 969 371
b-En fin de l'exercice	1 908 561	953 295
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	82 927	161 859
b- En fin de l'exercice	146 240	82 927
VALEUR LIQUIDATIVE	13,051	11,496
DIVIDENDES PAR PART	0,232	0,268
AN6-TAUX DE RENDEMENT	15,55%	-3,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1-Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 877 114 DT contre 943 843 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	1 709 173	978 375
- Actions et droits rattachés	1 405 173	850 723
- Titres OPCVM	0	15 402
- Obligations et valeurs assimilées	304 000	112 250
Plus ou moins-values potentielles	158 028	-37 540
- Actions et droits rattachés	159 264	-36 594
- Obligations et valeurs assimilées	-1 236	-946
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	9 913	3 008
Total	1 877 114	943 843

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2-Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 41 641DT contre 16 677 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	100 610	383 903
- Sommes à l'encaissement	98 358	2
- Sommes à régler	-157 348	-367 285
- Intérêts courus sur compte courant	21	57
Total	41 641	16 677

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Valeur au 31/12/14	% Actif	nb action	% K EMIS
Actions et Droits Rattachés		1 405 173,166	1 564 437,434	81,53%		
ADWYA	2 500	17 480,000	20 432,500	1,06%	15 840 000	0,02%
DA 1/5 ADWYA 2014	2 500	3 495,000	3 475,000	0,18%	13 200 000	0,02%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	15	330,720	294,750	0,02%	1 211 282	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	11	294,661	250,800	0,01%	1 211 282	0,00%
AMEN BANK	1 500	37 500,000	39 036,000	2,03%	24 444 000	0,01%
ASSAD	10 563	87 210,873	84 641,319	4,41%	12 000 000	0,09%
ARAB TUNISIAN BANK	2 250	9 495,000	9 816,750	0,51%	25 000 000	0,01%
ATTIJARI BANK	7 690	149 386,718	183 452,640	9,56%	39 748 290	0,02%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	13 160,500	0,69%	2 125 000	0,02%
BIAT	1 882	138 015,077	148 216,910	7,72%	17 000 000	0,01%
BNA	5 150	39 133,000	39 145,150	2,04%	32 000 000	0,02%
BANQUE DE TUNISIE	500	3 706,500	5 266,500	0,27%	150 000 000	0,00%
CIL	1 500	25 410,972	19 879,500	1,04%	5 000 000	0,03%
DELICE HOLDING	544	7 942,400	8 237,248	0,43%	54 907 262	0,00%
ESSOUKNA	8 292	36 929,019	51 916,212	2,71%	5 050 500	0,16%
ESSOUKNA NG 2014	3 060	12 591,900	18 115,200	0,94%	5 050 500	0,06%
MAGASIN GENERAL	885	26 446,350	28 206,720	1,47%	11 481 250	0,01%
MONOPRIX	3 953	85 671,346	86 705,102	4,52%	16 641 144	0,02%
POULINA GROUP HOLDING	14 722	96 453,813	82 413,756	4,30%	180 003 600	0,01%
SFBT	5 500	60 404,987	123 816,000	6,45%	90 000 000	0,01%
SIAME	5 000	10 340,000	11 635,000	0,61%	14 040 000	0,04%
SIMPAR	1 700	72 418,859	95 453,300	4,97%	1 100 000	0,15%
SIMPAR NG 2014	222	8 306,685	11 299,800	0,59%	1 100 000	0,02%
SITS	3 000	10 743,429	5 760,000	0,30%	15 600 000	0,02%
SOMOCER	27 540	68 793,000	69 345,720	3,61%	31 169 600	0,09%
DA 3/37 SOMOCER 2014	13 986	2 867,130	2 517,480	0,13%	31 169 600	0,04%
SOTRAPIL	141	1 163,250	1 248,414	0,07%	3 747 744	0,00%
SOTUVER	12 495	63 764,659	65 723,700	3,43%	21 802 880	0,06%
DA 3/41 SOTUVER 2014	5 781	2 225,685	1 965,540	0,10%	21 802 880	0,03%
SPDIT	10 234	72 487,116	94 398,416	4,92%	28 000 000	0,04%
TUNISIE LEASING	3 200	66 506,676	68 403,200	3,56%	8 600 000	0,04%
TUNIS RE	6 948	66 684,186	69 480,000	3,62%	15 000 000	0,05%
TUNISIE PROFILE	14 419	64 652,048	62 261,242	3,24%	45 000 000	0,03%
UBCI	1 395	35 178,500	35 428,815	1,85%	20 001 529	0,01%
UBCI NG 2013	120	3 428,865	3 012,000	0,16%	20 001 529	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	26,250	0,00%	20 001 529	0,00%

BTA		304 000,000	312 676,384	16,30%		
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 742,657	2,70%		
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 743,107	2,70%		
BTA6.9% MAI2022	100	101 000,000	104 585,059	5,45%		
BTA6.9% MAI2022	100	101 000,000	104 605,561	5,45%		

TOTAL		1 877 113,818	97,83%			
--------------	--	----------------------	---------------	--	--	--

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	978 375	3 008	-37 540	943 843	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	882 776			882 776	
Bons du trésor Assimilables	202 000			202 000	
Titres OPCVM	1 334 469			1 334 469	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-328 326			-328 326	3 841
Remboursement et cession des BTA	-10 250			-10 250	-250
Cession de titres OPCVM	-1 349 871			-1 349 871	-22 859
Variation des Plus ou moins-values			195 568	195 568	
Variation des intérêts courus		6 905		6 905	
Solde au 31/12/2014	1 709 173	9 913	158 028	1 877 114	-19 268

ACTIF NET ET PASSIFS

3-3 - Capital :

- Capital au 31/12/2013

- Montant	934 056
- Nombre de parts	82 927
- Nombre de porteurs de parts	16

Souscriptions réalisées

- Montant	1 416 306
- Nombre de parts	118 190
- Nombre de porteurs de parts entrants	1

Rachats effectués

- Montant	-663 152
- Nombre de parts	54 877
- Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins-values potentielle sur titres	195 568
- Plus-values réalisées sur cession de titres	-19 268

- Frais de négociation de titres	-6 259
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
- Montant	1 857 251
- Nombre de parts	146 240
- Nombre de porteurs de parts	17

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	51 310	19 190
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	50
Total	51 310	19 239

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisations Souscriptions	Régularisations. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	65 014	2 369	-16 073	51 310
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0	0	0
Total	65 014	2 369	-16 073	51 310

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 9 548 DT contre 5 497 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	9 038	5 203
Dépositaire	255	147
Distributeur	255	147
Total	9 548	5 497

3-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 646 DT contre 1 728 T au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
CMF à payer	183	104
Dividendes 2010	448	448
Etat Impôt à Payer	15	1 177
Total	646	1 728

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 101 111 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre 42 051 DT pour la même période pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	38 666	33 573
Revenus des OPCVM	50 388	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 057	8 478
Total	101 111	42 051

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 875 DT contre 376 DT au 31/12/2013 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte courant	875	376
Total	875	376

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 34 920 DT contre 21 512 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	33 052	20 362
Rémunération du dépositaire	934	575
Rémunération du Distributeur	934	575
Total	34 920	21 512

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 052 DT contre 1 315 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	1 867	1 150
Impôts et Taxes	114	111
Autres Frais et Frais Bancaire	71	54
Total	2 052	1 315

AUTRES INFORMATIONS

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,697	0,512	0,482
Charges de gestion des placements	-0,239	-0,259	-0,171
Revenu net des placements	0,459	0,252	0,311
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,014	-0,016	0,014
Résultat d'exploitation	0,445	0,236	0,297
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,094	-0,005	-0,029
Sommes distribuables de l'exercice	0,351	0,231	0,268
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,337	-0,844	-0,222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,132	0,193	0,238
Frais de négociation de titres	-0,043	-0,035	-0,040
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,163	-0,687	-0,024
Résultat net de l'exercice	1,607	-0,451	0,272
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	1,163	-0,687	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,274	0,052	0,019
Sommes non distribuables de l'exercice	1,437	-0,635	-0,006
Distribution de dividendes	0,232	0,268	0,167
Valeur liquidative	13,051	11,496	12,167

4-2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Total charges / actif net moyen	1,980%	1,984%	1,388%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,870%	1,870%	1,280%
Autres charges / actif net moyen	0,110%	0,114%	0,108%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,482%	1,704%	2,216%
Actif net moyen	1 867 206	1 150 367	2 166 055

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2014 s'élève à 33 052 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 934 DT TTC.

4-5 Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 934 DT TTC.